

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 07 décembre 2023**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 37  
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

**Délibération N° D-2023-0712-12**

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

**Objet : Contrat relatif à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que notre collectivité est signataire d'un contrat relatif à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement avec l'éco-organisme Eco-mobilier. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Un nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement a été adopté par arrêté interministériel. Celui-ci fixe de nouveaux objectifs pour la période 2024-2029 et il est proposé aux collectivités qui collectent les déchets d'éléments d'ameublement de signer un nouveau contrat avec les éco-organismes qui seront agréés, à savoir Ecomaison (anciennement Eco-mobilier), Valdelia et Valobat.

Le nouveau contrat intégrera de nouvelles catégories de déchets qui seront valorisés dans les différentes filières : couettes et oreillers, décorations textiles, articles de bricolage et jardins, jouets.

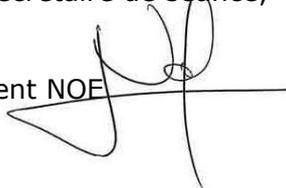
Le Président rappelle également que dans ce contrat, l'éco-organisme octroie des subventions qui sont liées aux quantités collectées dans nos deux déchetteries.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil **décide de signer** le contrat territorial de collecte du mobilier usagé pour la période 2024-2029 avec Ecomaison. Il **autorise** le Président **à signer** le contrat ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture  
067-200034635-20231207-D-2023-0712-12-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023